

■ Mise en place d'un comité

MONTLHÉRY

# Pour plus de sécurité

Mise en place du comité le jeudi 2 Février au Château de la Souche.



Un grand nombre de personnalités se pressait jeudi dernier dans le salon d'honneur du château de la Souche pour assister à la mise en place définitive du premier Conseil intercommunal de sécurité. Regroupant La Ville-du-Bois, Linas, Longpont, Marcoussis, Montlhéry, Nozay et Villejust, ce projet a d'abord été marqué par la signature, en janvier 2001, du contrat local de sécurité, qui définit les actions à mener sur les sept communes, au regard des problématiques identifiées. Parmi les actions engagées depuis, la sécurisation des espaces publics, comme la voirie, les sorties des établissements scolaires. Le CISPD va dorénavant permettre de poursuivre ces efforts en mobilisant

tous les acteurs locaux concernés (élus, services de l'Etat, professionnels et associations). Pour 2006, deux axes prioritaires ont été retenus : la prévention de la délinquance juvénile et l'aide aux victimes. « La prévention de la délinquance juvénile est un sujet transversal, précise Katia Gauthier-Mouton, coordinatrice. Les réponses aux difficultés rencontrées par les jeunes sont nombreuses et pas toujours harmonisées. L'intérêt de mettre en place un tel dispositif est de permettre aux professionnels d'échanger sur ces problématiques, de connaître leurs champs de compétence et de chercher à se compléter pour créer de la cohérence. » Il est vrai que le champ d'action est vaste avec des comportements

qui peuvent apparaître en primaire et des faits sérieux au collège comme les vols, les dégradations, la consommation de cannabis, bagarres et vandalisme. Pour ce qui est de l'aide aux victimes, les structures sont pour l'heure quasiment absentes des communes. Leur mise en place permettra de rapprocher les services publics et juridiques des administrés. Auditeur attentif, le procureur de la république d'Evry, M. Pascal, s'est déclaré enchanté de la tenue de cette assemblée : « Nous sortons d'une période où dans la mise en place des intercommunalités, il y avait nombre d'actions engagées, mais pas toujours de patron. Aujourd'hui, aucune ambiguïté, le patron, c'est le maire. »

■ Jean-Pierre Lentignac